

COLLOQUE INTERNATIONAL

LA CREATION DU PARQUET EUROPEEN: SIMPLE EVOLUTION OU REVOLUTION AU SEIN DE L'ESPACE JUDICIAIRE EUROPEEN?

le jeudi 21 novembre 2019 de 13h30 à 18h00 et
le vendredi 22 novembre 2019 de 9h00 à 18h00 à l'IMAG



Auditorium de l'IMAG
700 avenue Centrale,
Université Grenoble Alpes
38400 Saint-Martin d'Hères

Inscriptions:
<https://cesiceugagmailcom.typeform.com/to/E0QAnh>



14H00 – 15H00 PANEL 4 – Les contrôles exercés sur le Parquet européen

Le contrôle juridictionnel, Thomas HERRAN, Maître de conférences à l'Université de Bordeaux.

Le contrôle parlementaire, Didier BLANC, Professeur à l'Université de Toulouse.

Is the European Public Prosecutor's Office accountable? Costanza Di FRANCESCO MAESA, Chercheur post doctoral à l'Université de Turin.

Discussion

15H00 – 16H00 PANEL 5 – Les enjeux relatifs aux droits fondamentaux

Le respect des droits de la défense, Lorena BACHMAIER WINTER, Professeure à l'Université Complutense.

Le respect de la protection des données à caractère personnel, Cassandra PAULET, doctorante à l'Université Grenoble Alpes.

Discussion

16H00 – 16H30 Pause-café

16H30 – 17H30 PANEL 6 – Les éventuelles évolutions futures

Extension de la compétence matérielle du Parquet européen notamment à la lutte contre le terrorisme, Louise SEILER, Doctorante à l'Université de Nantes.

Dans quelle mesure le Parquet européen est-il un aboutissement ou un point de départ de l'Europe pénale – a constitutional reading, Fabio GIUFFRIDA, doctorant à Queen Mary University of London et chercheur au sein de l'Université de Luxembourg.

Discussion

17H30-18H00

Conclusions par Olivier SALLES, directeur administratif intérimaire du futur parquet européen (à confirmer).

18H00 Fin du colloque

JEUDI 21 NOVEMBRE 2019

13H30-14H00 Accueil des participants

14H00-14H30 Ouverture du colloque et propos introductifs

- David DECHENAUD, Doyen de la Faculté de droit de Grenoble, Mots de bienvenue
- Eric VAILLANT, Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Grenoble.
- Propos introductifs de Laura KOVESI, Procureure européenne.
(à confirmer)

14H30 – 16H30 **PANEL 1 – Les enjeux d'un parquet centralisé**

Les négociations du règlement vues par un Etat membre, David VILAS ÁLVAREZ, représentation permanente de l'Espagne devant l'UE.

Les négociations du règlement vues par la Commission, Peter CSONKA, chef d'unité en droit pénal général et formation judiciaire à la Commission européenne (DG Just).

Les vertus de la coopération renforcée, Aikaterini ANGELAKI, Docteure à l'Université de Strasbourg.

Discussion

16H30 – 17H00 Pause-café

17H00 – 18H00 **PANEL 2 – L'originalité de ce nouvel organe**

La reconnaissance d'un pouvoir de contrainte, premier pouvoir opérationnel européen? Constance CHEVALLIER-GOVERS, Maître de conférences HdR à l'Université Grenoble Alpes.

Le degré d'indépendance du parquet au regard de l'indépendance financière, Pauline CORRE, docteure à l'Université Paris 2.

Discussion

18H00 Fin du premier jour

VENDREDI 22 NOVEMBRE 2019

09H00 – 13H00 **PANEL 3 – La mise en œuvre du Parquet européen**

Les heurts et malheurs de la procédure de nomination du Chef du Parquet européen et les tensions avec l'Etat de droit, Chloé BRIERE, Chercheuse postdoctorale à l'Université libre de Bruxelles.

Les interactions nécessaires avec les autorités nationales

- Roumanie : Razvan Horatiu RADU, Procureur général près de la Cour de Cassation de Roumanie.
- France : Caroline GAUDEFROY, Ministère de la Justice.
- Italie : Lorenzo SALAZAR, Cour d'appel de Naples.

Discussion

10h30 – 10h45 Pause-café

Les interactions nécessaires avec les autres acteurs de l'Union Européenne

- Europol : Nadja LONG, Europol.
- Eurojust : Anne WEYEMBERGH, Professeure à l'Université libre de Bruxelles.
- OLAF : Vérane EDJAHARIAN, Maître de Conférences à Université Grenoble Alpes.

Les interactions nécessaires avec les États membres qui ne participent pas au parquet européen, Nicholas FRANSEN, Ministère de la Justice et de la sécurité des Pays-Bas.

Discussion

13H00-14H00 Déjeuner